

# Prêt d'honneur créateur - repreneur

## **BULTZA - INITIATIVE PAYS BASQUE**

### Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Bultza - Initiative Pays Basque a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement,
- à financer le projet,
- à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Le rôle de Bultza est de proposer aux créateurs / repreneurs d'entreprises, un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie personnelle. C'est aux porteurs de projet que le prêt est octroyé, non à l'entreprise en création.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs.

#### Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce prêt d'honneur permet ainsi de renforcer leurs fonds propres.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur varie en fonction de l'apport entre 1 500€ et 15 000€ auxquels peuvent se rajouter des fonds adossés qui sont soit internes (Fonds pour la reprise de boulangerie 8 000€ maximum) soit externes provenant du Conseil Régional d'Aquitaine (Fonds Aquitaine Transmission pour la reprise d'entreprise dont le cédant a au moins 55 ans 2 500€ à 7 500€ ou Aquitaine Transmission Tourisme pour la reprise dans l'hôtellerie hors chaîne et les campings 5 000€ à 15 000€).

#### Pour quelle durée ?

La durée du prêt est de 24 à 48 mois pour les Fonds Bultza et les Fonds adossés, et de 12 à 60 mois pour les Fonds Nacre.

## Quelles sont les modalités de versement ?

Le prêt est délivré immédiatement après décision du Comité d'Agrément

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour faire la demande de prêt d'honneur, il faut s'adresser à Bultza Initiative Pays Basque.

---

## Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### BULTZA - INITIATIVE PAYS BASQUE

- **Bultza - Initiative Pays Basque**  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques  
25 boulevard Aritxague  
64100 BAYONNE  
Téléphone : 05 59 55 82 63  
Télécopie : 05 59 55 77 87